



International Organization for Migration (IOM)  
Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

**C/104S/3**

Original : anglais  
6 juin 2014

---

## **CONSEIL**

**Cent quatrième session (extraordinaire)**

**DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITE DE MEMBRE DE L'ETAT**

**DONT LA DEMANDE EST JOINTE AU PRESENT DOCUMENT**

**DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITE DE MEMBRE DE L'ETAT  
DONT LA DEMANDE EST JOINTE AU PRESENT DOCUMENT**

1. Le Directeur général a reçu la demande d'admission en qualité de Membre de l'Organisation, datée du 7 avril 2014, qui est reproduite en annexe.
2. Conformément à l'article 2 b) de la Constitution, il appartient au Conseil de statuer sur la demande d'admission et sur le taux de la contribution financière aux dépenses d'administration de l'Organisation, que le Directeur général recommande de fixer à 0,0090 % du total des contributions assignées aux Etats Membres au titre de la partie administrative du budget.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil pour examen.

Annexe

**LETTRE DE DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITE DE MEMBRE,  
DATEE DU 7 AVRIL 2014, ADRESSEE AU DIRECTEUR GENERAL DE  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux relations existant entre le Gouvernement de la République de Macédoine et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Mon Gouvernement souhaite établir des relations plus étroites avec votre organisation, et demande par la présente à devenir Membre de l'Organisation internationale pour les migrations, conformément aux dispositions de l'article 2 b) de la Constitution de l'OIM.

Le Gouvernement de la République de Macédoine accepte la Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre. Il s'engage en outre à apporter une contribution financière aux dépenses d'administration de l'Organisation, dont le taux sera convenu entre le Conseil de l'OIM et la République de Macédoine.

[Formule de politesse]